

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Excusés :

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, représentée par M. Guy-Michel BÉROCHE
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°9 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 12 mai 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2015 10 15 et les précédentes délibérations n°2014-06-07, 2014-12-32 et 2015-06-12 des Conseils communautaires du 16 juin, du 9 décembre 2014 et du 29 juin 2015 portant sur les délégations de compétences attribués par le Conseil au Bureau et au Président pour prendre

toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu le 9 octobre 2012 avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc -lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets ».

Les communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud ont intégré la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2014.

Les marchés propres à ces deux communes ont été transférés à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et sont arrivés à échéance le 19 mars 2016.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avait prévu l'intégration de ces deux villes dans son marché, faisant l'objet des tranches conditionnelles n°1 (Bougival) et n°2 (La Celle-Saint-Cloud). Ces dernières ont donc été levées le 20 mars 2016.

Dans ce cadre et au regard de l'évolution de l'exécution de ce marché, il convient :

- De préciser certains points techniques de prestations prévues à ce jour dans le forfait du marché,
- D'acter de nouvelles prestations non prévues, ayant une incidence financière sur ce marché.

L'incidence financière pour cet avenant est estimée à **35 271,60 € HT**.

Ces modifications prennent la forme d'un avenant n° 9.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°9 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - Lot n°1 : Collecte en porte à porte des déchets ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services» ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**
Nombre de suffrages exprimés : **17**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 12 mai 2016.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20160503

Résumé de l'acte : Décision n°2016 05 03 portant sur l'avenant n°9 au marché n°812 327 relatif a...

Date de décision : 12/05/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 17/05/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160512-20160503-AU

Pièces jointes :

2016 05 03 Avenant n°9 au marché 812 327.pdf

Historique :

17/05/2016 15:19:37	Reçu	Christelle Bourgeois
17/05/2016 15:21:24	En cours de transmission	
17/05/2016 15:22:48	Transmis en Préfecture	
17/05/2016 15:32:33	Accusé de réception reçu	
17/05/2016 15:46:54	Tamponnage de l'acte	Christelle Bourgeois